

Qui veille sur les consommateurs d'énergie de l'Ontario?

Nous le faisons.

Nous sommes la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Saviez-vous que...

En 2016, la CEO a créé une Charte des consommateurs. Dans l'exercice de notre rôle pour protéger le consommateur, nous voulons nous assurer que vous comprenez vos droits et responsabilités concernant les services énergétiques afin que vous puissiez faire des choix éclairés et sachiez où obtenir de l'aide. Nous voulons aussi nous assurer que vos droits sont respectés.

Demandez-nous un exemplaire de la charte ou rendez-vous à

oeb.ca/charte

Notre système énergétique peut sembler compliqué. Une chose est certaine : les consommateurs d'énergie de l'Ontario ont des droits. **Vous êtes protégé.**

Comme organisme de réglementation indépendant, voici comment nous vous protégeons :

1. En nous assurant que les tarifs d'électricité et du gaz naturel sont raisonnables.
2. En insistant pour que les services publics locaux soient gérés efficacement et fournissent une valeur ajoutée.
3. En surveillant les services publics pour s'assurer qu'ils respectent les règles que nous fixons.
4. En imposant des amendes et des pénalités ou en retirant le permis à un service public qui ne respecte pas ses obligations.

Vous protéger et protéger notre système énergétique – pour aujourd'hui et pour demain.

Renseignements supplémentaires : oeb.ca/fr/protection-des-consommateurs

